

La Vallée du Savignard - 71R

Lons Agglomération



Vététistes sur le parcours du Savignard (© Benjamin Becker/Jura Tourisme)



A quelques minutes du centre de Lons-le-Saunier, le village de Macornay constitue l'entrée en Petite Montagne, un secteur du Jura peu connu, regorgeant de sentiers. Sur ce circuit, le vallon sauvage de Savignard ne se laisse pas facilement dompter. Au retour, le passage par le belvédère de Montorient augure d'une belle descente finale vers le val de Sorne.

**Suivre le balisage n°71 rouge
Accès possible depuis la gare de Lons-le-Saunier en suivant la liaison VTT balisée n°71 rouge**

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 2 h

Longueur : 14.2 km

Dénivelé positif : 476 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Naturel

Itinéraire

Départ : Macornay

Arrivée : Macornay

Balisage : ➤ Boucle VTT

Communes : 1. Macornay

2. Moiron

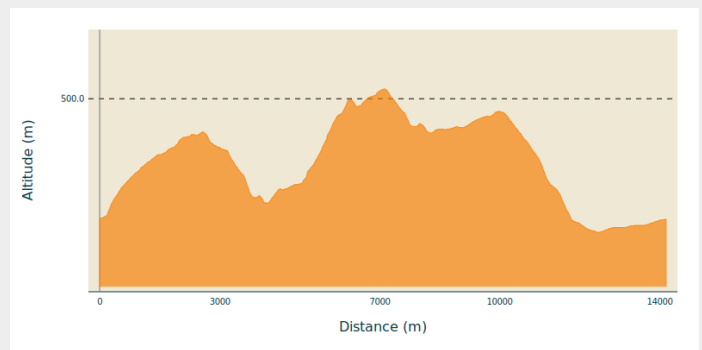
3. Bornay

4. Geruge

5. Courbouzon

6. Gevingey

Profil altimétrique



Altitude min 254 m Altitude max 517 m

De Macornay, poteau **MACORNAY - CHENAUVERE**, à proximité du stade, partir un instant vers le centre du village. Au poteau **Mont Trellien**, prendre à gauche par la montée du Tartre, chemin empierré menant au poteau **Le Tartre**. Poursuivre à gauche jusqu'au poteau **Les Baumes**.

1. Peu après le poteau **Les Baumes**, bifurquer à droite puis, une centaine de mètres plus loin, veiller à suivre à droite et en contrehaut une trace dans l'herbe, pouvant être embroussaillée. Continuer sur la crête des Baumes en profitant de son joli panorama puis descendre jusqu'à la D 256. Traverser directement celle-ci et descendre prudemment le single aboutissant au **MOULIN BOUSSOT** (poteau).
2. Au poteau **MOULIN BOUSSOT**, prendre à gauche et monter en rive droite du ruisseau de Savignard. Le sentier se redresse ensuite fortement avant de parvenir au poteau **Pont de Savignard**.
3. Au poteau **Pont de Savignard**, suivre une trace peu visible dans le pâturage rejoignant en contrehaut un chemin qui mène à **Grange Rouge** (poteau). Poursuivre tout droit par un chemin descendant jusqu'au village de Geruge.
4. A Geruge, traverser la D 117 et partir à droite au poteau **Geruge Chapelle**. Suivre ensuite la route de **MONTORIENT** jusqu'au belvédère du même nom.
> Joli point de vue sur la vallée de la Sorne, une partie du bassin lédonien et la plaine de Bresse.
5. Du poteau **MONTORIENT**, descendre un chemin empierré menant rapidement au village de **COURBOUZON**.
6. Au poteau **COURBOUZON**, près de l'église, partir par la route de Beauregard. Au poteau **Longe Fin**, bifurquer à droite et rejoindre la D 117 à l'entrée de Macornay. Parcourir 100 m à droite, puis au poteau **Les pêchettes bas**, partir à gauche. Suivre le chemin des Vignes dans le lotissement puis par une sente herbeuse menant à l'arrivée, poteau **MACORNAY - CHENAUVERE**.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE sans changement de difficulté : parcours rouge

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaillon, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons le Saunier, suivre la D117 en direction de Macornay

Parking conseillé

Parking du Stade de Macornay (Rue du Stade)

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Monument Du Bienheureux Néron

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Monument Du Bienheureux Néron sur la commune de Bornay.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Office de Tourisme de Lons-le-Saunier

Place du 11 novembre, 39000 LONS-LE-SAUNIER

accueil@lons-jura.fr

Tel : 03 84 24 65 01

<https://www.lons-jura.fr/>

